

## 2017\_CT2\_517

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Plan de prévention des déchets - Plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 2018/2019**

---

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGEY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abbassia - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise - YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : TRAINAR Nadia

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_517-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**  
**Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 29 novembre 2017

06\_3\_05

**■ Plan de prévention des déchets - Plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 2018 / 2019**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) fixe les objectifs et les mesures en matière de prévention des déchets sur la période 2014-2020 et plus précisément en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce plan est renforcé par la loi n°2015-992 « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015. En complément, le gouvernement a signé le 24 avril 2017 le deuxième Pacte National de Lutte contre le gaspillage alimentaire, pour une durée de 3 ans (2017-2020). L'objectif de ce dernier étant de réduire de moitié au niveau national le gaspillage à horizon 2025.

Par ailleurs, l'article L541-15-3 du Code de l'environnement dispose que « l'État, ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ».

Autant d'enjeux auxquels le Territoire du Pays d'Aix souhaite apporter sa contribution dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. De plus, la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité du plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Métropole Aix-Marseille-Provence en cours d'élaboration.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_517-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :

Dans cette optique le Territoire du Pays d'Aix, actif en matière de prévention des déchets depuis 2010, souhaite structurer, pour la période 2018 à 2019, ses mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein d'un plan orienté autour des axes de travail suivant :

## **I - Les axes de travail pour la période 2018-2019 :**

### **Axe 1 : Actions à destination des établissements recevant du public**

#### 1/ Animations dans les écoles

L'objectif de cette action est de compléter le programme d'éducation à l'environnement « Apprendre pour agir » par la mise en place d'animations et ateliers complémentaires auprès des élèves pour les classes engagées dans le programme d'éducation à l'environnement « Prévention » comportant un volet « lutte contre le gaspillage alimentaire » et sur la consommation éco-responsable. Ce volet éducatif pourrait être mis davantage en valeur lors de la semaine du goût, semaine de réduction des déchets et/ou développement durable.

Objectif : 10 classes par an sur 2 ans.

#### 2/ La restauration collective des communes

Le projet consiste en l'accompagnement des communes volontaires dans la mise en place d'actions auprès de leur restauration collective (établissements gérés par le CCAS, cantines des écoles, centres aérées et/ou crèches, cuisine centrale).

Par ailleurs, il permettra également de consolider les premières actions de lutte contre le gaspillage alimentaire engagées par certaines communes du Pays d'Aix dans le développement de leur projet.

Cet accompagnement sera effectué en lien avec un prestataire externe, à partir des actions suivantes :

- diagnostiquer pour mesurer et analyser les causes du gaspillage (réalisation d'un état des lieux d'évaluation du gaspillage avec la mise en place de pesées, présentation des résultats à destination des élèves et des personnels),
- concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions (identifier les causes, définir les objectifs, impliquer tous les acteurs de la structure, cibler les actions à mener à différents niveaux - production, service, consommation - diagnostic de fin et présentation aux acteurs),
- réaliser des ateliers d'animations sur les lieux de prise des repas,
- pérenniser les actions en intégrant le gaspillage dans les procédures et suivre les indicateurs d'évolution.

Objectif : 10 établissements par an sur deux ans.

Cette méthodologie sera déclinée également sur le CFA et le CROUS du Pays d'Aix. Cette action nécessite la mise en œuvre d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_517-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

### 3/ Le Centre de Formation des Apprentis (CFA du Pays d'Aix)

Le CFA du Pays d'Aix est engagé depuis 2014 dans un Agenda 21. Ce dernier souhaite développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire tant au niveau des enseignants que des élèves futurs professionnels de la restauration, mais également en sensibilisant les convives de son restaurant qui est ouvert au public. Le projet consiste à diminuer le gaspillage alimentaire du CFA à différents niveaux selon la méthodologie définie précédemment (restauration collective des communes).

Le CFA du Pays d'Aix représente 350 élèves par an répartis en formation métiers du goût (cuisine, restaurant, boulangerie, pâtisserie) et 144 repas servis par semaine au restaurant de l'établissement (hors vacances scolaires).

### 4/ Action en partenariat avec le CROUS d'Aix-en-Provence

Le CROUS s'investit dans des actions de sensibilisation des étudiants sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'aide d'un contrat civique. Le projet consiste à accompagner le CROUS dans la mise en place des actions au sein des restaurants universitaires d'Aix-en-Provence afin de diminuer le gaspillage alimentaire à différents niveaux selon la méthodologie définie précédemment.

Objectif : 2 restaurants sur deux ans.

### 5/ Poursuite de l'action menée avec l'association Unis cité

Subvention pour la mise en œuvre du programme national « les anti gaspi » développé par l'ADEME auprès des communes du Pays d'Aix.

Objectif : 20 cantines du Pays d'Aix sur l'année scolaire 2017/2018.

### 6/ Outils d'accompagnement

Création d'un document support présentant des fiches sur les bonnes pratiques pour l'accompagnement des acteurs dans la mise en place, de manière autonome, d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

## **Axe 2 : Actions en matière de don alimentaire**

**1/** Accompagnement du CFA du Pays d'Aix dans le développement du don alimentaire engagé dans le cadre de son agenda 21 mais non encore structuré.

**2/** Réalisation d'un guide sur le thème en collaboration avec les partenaires à destination des associations et producteurs du territoire métropolitain. L'objectif de ce guide est de proposer un outil local décliné et adapté à notre territoire. Il devra permettre une mise en relation la plus efficace possible entre les acteurs, les donateurs et les receveurs du don alimentaire. Il s'agit également de promouvoir auprès des associations et producteurs les réseaux existants de la filière don (exemple plate forme proxidon).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_517-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

**Axe 3 : Actions à destination des habitants du Territoire en lien avec le Programme de Prévention des Déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

L'objectif est de sensibiliser les habitants sur les gains économiques et environnementaux des bons gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire avec les actions suivantes :

Organisation d'un événement de sensibilisation avec présentation des bons gestes de réduction du gaspillage : opération « mieux consommer, moins jeter » atelier de sensibilisation sur les marchés et dans les centres sociaux culturels, grandes surfaces. Atelier cuisine, recettes, etc....

Objectif : 1 par an sur 2 ans

- Création d'une exposition itinérante pour mise à disposition des acteurs, des communes...
- Création d'outils de sensibilisation du public (type : vidéos cahier de préconisations)
- Campagne de communication institutionnelle de promotion des bons gestes
- Retour vers les 10 foyers témoins ayant participé à l'étude nationale de l'ADEME en 2014. Il s'agira de réaliser un questionnaire : que sont-ils devenus, ont ils gardé ou perdu leurs habitudes de lutte contre le gaspillage alimentaire ?
- Application déchets : en actualité conseils sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. (recettes, gestion du frigo etc.)

**Axe 4 : Développer la formation et l'information permettant de développer les bonnes pratiques en interne et au niveau des communes du Territoire**

- Action en partenariat avec le service du protocole du Territoire et la direction des marchés pour l'insertion de clauses favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés publics de prestation de « traiteur ».
- Mise en place d'un système d'échange et d'information aux communes et actions des bonnes pratiques en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Articles dans le journal interne, site intranet, opérations de sensibilisation (expositions itinérantes, réunions d'information...).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_517-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

## II - Les moyens financiers et humains mobilisés pour ces actions :

### - Les moyens financiers

Le budget total sur 2 ans pour l'ensemble du plan d'actions est de 199.500€HT. Les dépenses pour ces actions peuvent être financées en partie par des recettes perçues des partenaires sollicités dans le cadre de réponse à l'appel à projet « Lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en PACA » lancé par l'ADEME, le Conseil Régional PACA et de la DRAAF.

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Dépenses 2018-2019</b>		<b>Proposition financières 2018-2019</b>	
Actions	Montants € HT	Financement maximal * de la DRAAF, Conseil Régional, ADEME	Pays d'Aix
<b>Actions d'animation</b>			
Éducation Environnement	10.000€	70 %	30 %
		7.000€	3.000€
Opération « mieux consommer, moins jeter » sur la période pour 2 événements	40.000€	70 %	30 %
		28.000€	12.000€
<b>Etude d'accompagnement de projet</b>			
Accompagnement des acteurs	100.000€	70 %	30 %
		70.000€	30.000€
<b>Actions de communication</b>			
Outils de communication (guide du don, dépliants, questionnaires) : Création, impression, diffusion	13.500€	50 %	50 %
		6.750€	6.750€
Campagne de communications institutionnelle	30.000€	50 %	50 %
		15.000€	15.000€
<b>Attribution de subvention</b>			
Attribution de subvention a l'association « Unis cité » pour l'action nationale Ademe « Les anti gaspi »	6.000€	0	100 %
		0	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>199.500€</b>	<b>126.750€</b>	<b>72.750€</b>

\* Montant de soutien maximal dans le cadre de l'appel à projet. En fonction des résultats et réponses de l'ADEME, la Région et la DRAAF aux projets proposés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet détaillé plus haut, il est proposé d'ajuster le plan d'action avec un financement maximum du Territoire de 72.750€HT.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_517-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :

**Les moyens humains :**

- Un marché de prestation de service pour réaliser l'accompagnement des structures bénéficiant d'une restauration collective et prévu dans le plan de financement.
- Un responsable de projet nommé en interne au Département Prévention et Gestion des Déchets du Territoire du Pays d'Aix parmi les agents de l'effectif.
- Les agents du service Prévention-Information pour le suivi des différentes actions sur les deux ans.

**III - Planning de mise en œuvre.**

L'essentiel des actions sont concentrées sur la période de septembre 2018 à juin 2019. (ex : l'accompagnement des acteurs dans la restauration collective). Les autres actions seront réalisées sur les 2 ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,****Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 14 novembre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les faits exposés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_517-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :
---

**Délibère**

**Article 1 :**

Est adopté le plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 2018-2019 du Territoire du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à lancer toutes les actions nécessaires à la réalisation de ce plan.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix. Les recettes seront constatées également sur ce budget.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_517-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Plan de prévention des déchets - Plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 2018/2019**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_517-DE  
Date de télétransmission :  
07/12/2017  
Date de réception préfecture :